

Association pour la protection et la rénovation  
du phare-amer en terre de Lanvaon,  
commune de Plouguerneau,  
département du Finistère

Siège social  
467 Lanvaon  
29880 Plouguerneau

Contact  
[Contact@lanvaon.bzh](mailto:Contact@lanvaon.bzh)

Président  
Yann Souche  
[YannSouche@lanvaon.bzh](mailto:YannSouche@lanvaon.bzh)

Trésorier  
Alain Le Gall  
[AlainLeGall@lanvaon.bzh](mailto:AlainLeGall@lanvaon.bzh)

Site web  
[lanvaon.bzh](http://lanvaon.bzh)

Webmestre  
Olivier Loste  
[Webmestre@lanvaon.bzh](mailto:Webmestre@lanvaon.bzh)

Projet "Phare du 9<sup>e</sup> art"  
Didier Houy  
[PhareBD@lanvaon.bzh](mailto:PhareBD@lanvaon.bzh)

Association loi 1901  
d'intérêt général  
à caractère culturel  
enregistrée sous le  
n° **W291006824** à la  
sous-préfecture de Brest

SIREN  
819 226 457



Avec le soutien  
financier de  
la Région  
Bretagne,  
dans le cadre de sa politique  
en faveur du patrimoine

Projet lauréat 2016  
de l'appel à projets régional  
Héritages littoraux

**Objet** Travaux de rénovation du phare de Lanvaon.  
Point à date suite à votre visite du 11 avril 2023.

Étaient présents lors de la visite du phare :  
pour la **DIRM-NAMO** (Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest) :  
Franck Grall, Gisèle Lazennec, Patrick Lossec ;  
pour l'association **LANVAON** : Didier Houy, Yann Souche.

### Les infiltrations d'eau autour de la corniche

Constat est fait que de l'eau de pluie coule à l'intérieur du phare, surtout quand le vent souffle du nord et de l'est. Ces infiltrations menacent et dégradent les travaux effectués à l'intérieur du phare, visibles sur le plafond de la salle sous la lanterne et dans l'escalier en particulier, au niveau du plafond sous les combles.

Depuis fin 2021, nous vous avons signalé ces infiltrations ruisselantes à plusieurs reprises jusqu'en février 2023. Depuis fin décembre 2022, nous avons stoppé les travaux de placage des plafonds à cause de ce problème.

De votre part, vous nous avez signifié être en attente de devis pour réaliser les travaux par des cordistes. Travaux que vous nous avez dit ne pas pouvoir financer cette année 2023, et probablement pas non plus en 2024. Un premier devis établi à environ 48k€ le montant des travaux.

### Les travaux de rénovation

Précision est faite, de votre part, que les AOT délivrées jusqu'à maintenant concernaient la rénovation du phare. Par rénovation, vous entendez le maintien hors d'eau et hors d'air de la tour, ainsi que la remise en état d'éléments structurels tels que l'escalier, les huisseries et les peintures intérieures des murs.

Ainsi, les travaux de doublage de plafonds et cloisons n'entrent pas dans ce cadre, mais dans une phase 2 d'aménagement correspondant à un projet « d'exploitation » du site au travers de mise en place de salles d'exposition sur le thème de la bande dessinée maritime, restant à vous présenter.

En conséquence, vous nous demandez de démonter la double cloison intérieure en placoplâtre, le faux plafond en placoplâtre et la porte à galandage que nous avons posés dans trois des pièces

en étage. La raison que vous invoquez est que les matériaux utilisés ne sont pas acceptables, ne correspondant pas à ceux utilisés à l'origine. Vous précisez que le faux plafond masque les solives en bois, ne permettant plus de voir une éventuelle dégradation du bois.

De notre côté, nous précisons que nous suivons les propositions indiqués dans le rapport d'étude diagnostique préalable à la restauration du phare, réalisé en mars 2017, à votre demande, par le cabinet Candio-Lesage Architectes de Brest, pour effectuer les travaux.

À date, les portes et fenêtres sont remplacées intégralement. L'escalier est remis à neuf, à l'exception de sa rambarde, encore en cours de rénovation. Les barreaux sont en cours de décapage par nos soins, et la main-courante chez le menuisier, rénovateur de l'escalier.

Quant aux travaux de peinture, nous avons deux devis en cours. Un repérage plomb, demandé par les peintres avant réalisation des travaux, sera effectué au préalable par un cabinet agréé.

Concernant les faux plafonds,

le rapport indique, dans la liste des travaux prioritaires de restauration des intérieurs, la «pose de faux plafond en plaques de plâtre (pièces)». Nous avons donc posé ces plaques au plafond. Le rapport indique également qu'un plafond en lattis plâtré masquait depuis l'origine le solivage.

Concernant les doubles cloisons de mur intérieur et les portes à galandage, c'est par souci de sécurité que nous avons décidé de poser des portes à galandage, pour répondre à une exigence légale en termes de sécurité incendie et panique. Et c'est par esthétisme que nous avons choisi de monter une double cloison afin de masquer les fixations de l'escalier qui traversent le mur, et de masquer la porte elle-même.

L'objectif de la rénovation étant pour nous d'avoir le plaisir de faire découvrir, au public de Plouguerneau et d'ailleurs, l'intérieur du phare, il nous a semblé de bon sens de le sécuriser autant que faire se peut.

Concernant les travaux électriques,

Pour des raisons pratiques et financières, nous avons ajouté aux travaux d'éclairage et alimentation de courant, les réseaux concernant alarme, BAES et courant faible (RJ45). Il nous a paru opportun de tout réaliser en une seule fois. Ainsi les coûts sont diminués, et on ne détériore pas les murs par de nouvelles tranchées ou ajouts d'autres gaines.

### **Communication**

Vous nous reprochez ne pas être au courant des travaux engagés, notamment les travaux de plâtre.

Ces travaux vous ont été présentés en février 2022, lors d'une réunion en visio-conférence. Par contre, nous ne comprenons pas votre changement de discours entre février 2022 et main-

tenant. Ce qui apparaissait très bien en 2022 est aujourd'hui à refaire ?

Nous ne masquons rien de ce que nous faisons et vous informons de ce que nous engageons. Et si des exigences existent concernant les travaux à réaliser, nous apprécierions d'en être informés avant que nous les ayons faits.

À date, et depuis la création de l'association Lanvaon en 2015, seule l'étude diagnostique préalable à la restauration du phare, effectuée par le cabinet Candio-Lesage Architectes, nous donne directives.

Par exemple, nous n'avons pas connaissance d'«*exigences particulières issues des Bâtiments de France*» pour le phare de Lanvaon.

En conclusion de ce chapitre, vous proposez la venue d'un architecte des Bâtiments de France pour avis et plus. Nous demandons à être présent lors de cette visite. À l'issue de ce passage nous démonterons les placages si cela est exigé.

### **Sécurité**

Vous nous demandez de remonter la rambarde de l'escalier pour la sécurité de votre personnel d'intervention.

Nous comprenons tout à fait votre demande. Mais il nous est impossible de le faire, ne pouvant financer ce remontage.

Mais nous allons chercher une solution d'attente palliative garantissant la sécurité de votre personnel par la pose d'une rambarde provisoire de chantier ou autre, que nous vous soumettrons avant montage.

Pour mémoire, 2020 et 2021 nous ont laissé sans ressource pour cause d'épidémie de covid. En 2022, nous avons pu relancer l'activité associative et grâce à l'exposition Charb nous avons pu nous maintenir à l'équilibre et payer nos factures.

En 2023, des retards de travaux et le non-renouvellement de l'AOT nous ont fait perdre quelques subventions dont le montant devait permettre le remontage de la rambarde.

Nous sommes maintenant au mois d'avril. Il est bien trop tard pour organiser quoi que ce soit cet été.

**Pour conclure,**

nous vous ferons parvenir un dossier concernant notre projet futur d'exposition sur la BD maritime avant fin mai 2023, y compris son plan de financement.

Nous revenons vers vous rapidement au sujet de la rambarde et la solution trouvée pour sécuriser l'accès à la lanterne par vos agents.

Nous attendons de votre part la date de rendez-vous avec l'architecte des Bâtiments de France.

Nous allons organiser une assemblée extraordinaire avec nos adhérents pour leur expliquer la situation 2023 et vous tiendrons au courant des décisions prises par les adhérents au sujet du devenir de l'association.

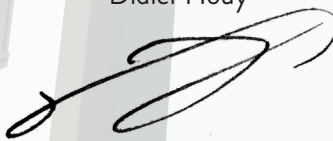
Avant la reprise possible des travaux, nous sommes dans l'obligation d'informer Brest Terres Océanes (La Route des Phares), ayant perçu une subvention lors de leur appel à projet « Tourisme innovant », ainsi que tous nos autres partenaires financiers : Région Bretagne, Communauté de communes des Abers, Mairie de Plouguerneau, ...

Association LANVAON

Yann Souche



Didier Houy



Plouguerneau, le 17 avril 2023